



**Programme des  
Nations unies  
pour l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/12/Add.1  
14 mars 2011

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU  
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-troisième réunion  
Montréal, 4-8 avril 2011

**Addendum**

**PLAN D'ACTIVITES DE LA BANQUE MONDIALE  
POUR LA PERIODE 2011-2014**

Ce document est produit pour:

- **Ajouter** un nouveau paragraphe au descriptif du plan d'activités de la Banque mondiale comme suit:

“21 (bis). Production évitée de HCFC-22: Dans le cadre du PGEH du Vietnam soumis pour examen à la 63<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif, la Banque mondiale souhaiterait soumettre une proposition de développement d'une stratégie d'obtention de crédits carbone par évitement du HFC-23 qui passe par la réduction de la consommation de HCFC-22. Cette activité, importante pour garantir la viabilité et la durabilité de l'élimination des HCFC au Vietnam, a été soumise initialement dans le cadre du PGEH. Cependant, sur recommandation du Secrétariat, elle sera figurera dans l'Amendement au programme de travail de la Banque mondiale qui sera soumis à la 64<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif. Les recettes provenant du carbone serviraient à assurer la viabilité du réseau de récupération et de recyclage, garantissant ainsi que la hausse de la demande en HCFC-22, pour l'entretien de vieux équipements, sera satisfaite par le recyclage au lieu d'une demande nouvelle d'importation et de production de HCFC-22. Cette activité viserait à répondre à la demande, prévue à la hausse, de la flotte d'équipements qui aura besoin d'entretien à l'aide du HCFC-22 durant les 10-15 prochaines années au Vietnam ; elle pourrait également être utilisée par d'autres pays visés à l'Article 5 pour financer l'élimination de HCFC-22 résiduel. Le coût global d'élaboration d'une méthodologie sur l'évitement de la production est estimé à 250 000 \$US.”

- **Ajouter** les paragraphes suivants à la section relative aux **Autres activités non requises pour la conformité (mobilisation des ressources, études et ateliers)**:

15 (bis). La Banque mondiale a prévu, dans son Plan, une activité d'élaboration d'une stratégie d'obtention de crédits carbone par évitement du HFC-23 qui passe par la réduction de la consommation de HCFC-22. Cette activité sera considérée comme non exigée pour la conformité mais apparaîtra sous la catégorie 'mobilisation des ressources'.

15 (ter). La nouvelle activité permettra de formuler un Mécanisme de développement propre (MDP) en évitant le HFC-23 comme sous-produit de la production de HCFC-22. Le Vietnam ne produit pas de HCFC-22. La préparation d'une méthodologie pour une autre institution telle que le MDP ne constitue pas un surcoût recevable.

15 (quar). Lors de sa 62<sup>ème</sup> réunion, le Comité exécutif avait décidé de reporter l'examen de la demande de la Banque mondiale de financement pour la mobilisation de ressources au profit de co-avantages climatiques à la 63<sup>ème</sup> réunion, dans l'attente de toute information supplémentaire que pourrait apporter l'agence d'exécution (décision 62/23). La Banque mondiale a qualifié cette activité d'assistance technique et a revu de 3 à 4 son indicateur de performance pour le nombre de projets individuels approuvés.

- **Ajouter** les sous-paragraphes suivants au paragraphe 18 de la recommandation:

(c) Décider de maintenir ou d'enlever, du Plan d'activités de la Banque mondiale, l'activité de développement d'une méthodologie d'obtention de crédits carbone par évitement des émissions de HFC-23 en réduisant la consommation de HCFC-22 ; et

(d) Modifier les indicateurs de performance de la Banque mondiale en établissant le chiffre de 4 pour le nombre de projets individuels approuvés, cela était tributaire de la décision du Comité de maintenir ou d'annuler l'activité de développement d'une méthodologie d'obtention de crédits carbone par évitement des émissions de HFC-23 en réduisant la consommation de HCFC-22.

-----